

Règlement concours BD dans le cadre de l'animation « Le Rendez-vous des Bulles »

Les Articles suivants composent le règlement du concours de bande dessinée du **18 décembre 2018 au 06 mars 2019** organisé par la ville de Saint-Amand-les-Eaux (Médiathèque des Encres) dans le cadre de l'animation « Le Rendez-vous des bulles » qui se déroulera du 19 au 31 mars 2019

ARTICLE 1 : La Ville de Saint-Amand-les-Eaux, sise 65 Grand'Place SC 30209-59734 SAINT-AMAND-LES-EAUX cedex, organise un concours de dessin Bande Dessinée **18 décembre 2018 au 06 mars 2019**

L'intitulé de ce concours est le suivant : « **Je, tu, ils: à chacun son nombril !** »

La participation au concours est gratuite, sans obligation d'achat et implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la Ville.

En cas de litige sur le règlement, seul l'arbitrage du service juridique de la Ville fera foi.

Une copie dudit règlement est disponible gratuitement sur simple demande écrite adressée à la médiathèque des Encres, sise Jardins de la Tour Abbatiale, rue de la résistance, 59230 Saint-Amand-les-Eaux ou sur le site de la ville ou portail des médiathèques du réseau :

www.saint-amand-les-eaux.fr

www.mediatheques-porteduhainaut.fr

Les réclamations éventuelles doivent être adressées à la responsable de la médiathèque des Encres, Mme Finet Delphine, par courrier en recommandé avec accusé de réception, dans les sept jours qui suivent la remise des lots de participation en date du **samedi 30 mars 2019**.

ARTICLE 2 : Le concours est ouvert aux non-professionnels selon trois catégories :

- **+15 ans**
- **11-14 ans**
- **7-10 ans**

Le projet peut être réalisé seul ou en duo (un dessinateur et un scénariste)

En sont exclues les personnes organisatrices de la médiathèque et le jury délibérateur.

Une même personne ne pourra participer qu'une seule fois au concours.

ARTICLE 3 : Le concours consiste à réaliser une bande dessinée originale avec ou sans texte, en lien obligatoirement avec le thème imposé. Ce dernier peut être évoqué librement, de manière directe ou indirecte.

Pour cette 11ème édition : « **Je, tu, ils : à chacun son nombril !** »

- La BD pourra être réalisée :
 - Pour la catégorie adulte +15 ans : sur **1 ou 2 planches** de format A3 (29,7 x 42 cm), portrait (vertical) ou paysage (horizontal) au choix des participants.
 - Pour les catégories 7-10 ans et 11-14 ans : sur **1 planche** de format A3 (29,7 x 42 cm), portrait (vertical) ou paysage (horizontal) au choix des participants.
- Le « gaufrier » (la mise en page de la planche = le nombre et la disposition des cases) est libre.
- La forme et l'époque de la bande dessinée sont libres (récit humoristique, dramatique, fantastique,...) ainsi que les techniques utilisées (crayon, plume, feutre, gouache, dessin assisté par ordinateur,...).
- Le texte ou scénario devra apparaître de manière lisible pour une publication de qualité des planches gagnantes.

ARTICLE 4: Pour participer, il faut joindre obligatoirement au projet (pour les envois électroniques, en format PDF):

- Le bulletin d'inscription rempli.
- En cas de participation d'un mineur : l'autorisation parentale + une copie de la pièce d'identité de l'un des représentants légaux.
- L'autorisation de reproduction complète et signée.
- Au dos de la planche, devront figurer : le nom, le prénom, l'âge, la date de naissance, le téléphone, l'adresse postale, l'adresse e-mail et la catégorie d'âge dans laquelle concourt le candidat.

Tout bulletin incomplet ou toute pièce manquante constaté lors de la délibération du jury annulera automatiquement la participation.

Les formulaires peuvent être retirés en médiathèque ou imprimés à partir du site de la ville www.saint.amand.les.eaux.fr et du Portail des médiathèques de la CAPH www.mediatheques-porteduhainaut.fr

Pour leur remise de projet, les participants ont trois possibilités :

- le dépôt en médiathèque entre le **mardi 18 décembre 2018 10h et le mercredi 06 mars 2019 18h.**
- l'envoi postal **avant le mardi 05 mars 2019 minuit** (cachet de la poste faisant foi).

Le participant devra transmettre son projet protégé dans un emballage à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Amand-les-Eaux
Concours BD amateur «Je, tu, il : à chacun son nombril ! »
Le Rendez-vous des Bulles
Service Médiathèque des Encres
65 Grand Place
SC 30209
59734 SAINT-AMAND-LES-EAUX Cedex

- l'envoi électronique entre le **mardi 18 décembre 2018 et le mercredi 06 mars 2019 minuit** à l'adresse mail suivante : contact@mediatheque-st-amand.com en tenant compte d'un projet reçu de format type A3 et en qualité 300 dpi (si envoi par mail : fichier inférieur à 10 Mo (JPEG) veillant à une bonne compression). Il peut être envisagé d'échanger le fichier via une plate-forme de stockage en ligne (au choix et à la responsabilité du participant).

Toutefois, la médiathèque décline toute responsabilité en cas de réception ou de dégradations de projets de mauvaise qualité ou de pièces justificatives manquantes à la validation de participation.

ARTICLE 5 :

Le jury composé de professionnels de la bande dessinée (auteurs, libraires, enseignants d'arts plastiques, conservateurs, élus...) se réunira entre le 19 et le 29 mars 2019 pour sélectionner les trois meilleurs projets dans chacune des catégories.

Il désignera les gagnants selon les critères suivants :

- Qualité graphique
- Originalité du scénario
- Respect du thème imposé
- Respect du présent règlement et des consignes de présentation
- Aucun plagiat accepté (reprise exacte de personnages existants)
- Une seule participation pour chaque candidat.

ARTICLE 6 :

Les gagnants se verront remettre leur prix le **samedi 30 mars 2019** en présence des auteurs invités dans le cadre du festival le « Rendez-vous des Bulles ».

Ils seront avisés par le personnel organisateur par téléphone ou par mail

La répartition s'attribuera de la façon suivante :

En cas de refus du 1^{er} prix par le gagnant, l'ensemble des lots de cette dotation sera au 2^{ème} prix de cette

catégorie et ainsi de suite en fonction de l'ordre des prix proclamés.

Pour la catégorie + 15 ans :

1er prix : 1 tablette lumineuse + 1 lot de matériel de dessin valeur approximative 50€ + 1 carte cadeau des magasins Leclerc* d'une valeur de 50€ + 1 BD
+ 1 abonnement de 3 mois gratuits à la revue Spirou magazine

2ème prix : 1 carte cadeau des magasins Leclerc* d'une valeur de 50€ + 1 lot de matériel de dessin d'une valeur approximative de 50€ + 1 BD

3ème prix : 1 carte cadeau des magasins Leclerc* d'une valeur de 40€ + 1 lot de matériel de dessin d'une valeur approximative de 35€ + 1 BD

* Usage uniquement valable dans les espaces culturels des magasins Leclerc

Pour la catégorie 11 ans-14 ans :

1er prix : 1 tablette graphique (valeur maximale 100€) + 1 lot de matériel de dessin d'une valeur approximative de 40€ + 1 carte cadeau des magasins Leclerc* d'une valeur de 40€ + 1 BD dédiée par le parrain + 1 abonnement de 3 mois gratuits à la revue Spirou magazine

2ème prix : - 1 carte cadeau des magasins Leclerc* d'une valeur de 30€ + 1 lot de matériel de dessin d'une valeur approximative de 25€ + 1 BD dédiée par le parrain

3ème prix : - 1 carte cadeau des magasins Leclerc* d'une valeur de 20€ + 1 lot de matériel de dessin d'une valeur approximative de 15€ + 1 BD dédiée par le parrain

* Usage uniquement valable dans les espaces culturels des magasins Leclerc

Pour la catégorie 7-10 ans :

1er prix : 1 lot de matériel de dessin (valeur approximative de 40 €) + 1 BD dédiée par le parrain + 1 abonnement de 3 mois gratuits à la revue Spirou magazine

2ème prix: 1 lot de matériel de dessin (valeur approximative de 25€) + 1 BD dédiée par le parrain

3ème prix: 1 lot de matériel de dessin (valeur approximative de 20€) + 1 BD

Une « mention spéciale » du public : Du 09 au 23 mars 2019, les planches des participants (fac similés) seront exposées en médiathèque et soumises au vote du public au moyen d'un bulletin (un vote par personne mineure ou majeure) déposé dans une urne où il sera demandé l'identité de la personne (nom +prénom) L'anonymat sera préservé par le personnel de la médiathèque. Une mention spéciale public pour chaque catégorie sera décernée sur l'ensemble des planches réceptionnées .

La répartition des lots de cette mention s'attribuera de la façon suivante pour chaque catégorie :

Pour les trois catégories : + 15 ans, 11-14 ans, 7-10 ans :

1 BD + lot de la Ville et/ou des partenaires du festival

Les autres participants se verront remettre une BD (dans la limite de 50).

En fonction des stocks disponibles, la médiathèque et ses partenaires se réservent le droit de procéder à une distribution de lots ou gadgets supplémentaires.

Lots octroyés par ses partenaires : BD, goodies, ...

Dans le cas de l'indisponibilité d'un titre ou d'un lot, la médiathèque se réserve le droit de modifier ce dernier tout en respectant le cadre moyen des valeurs énoncées ci-dessus.

Les lots seront acceptés tels qu'ils sont annoncés. Aucun changement, pour quelque raison que ce soit, ne pourra être demandé.

La Ville ne fournira aucune prestation, ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise des lots prévus. La Ville se réserve le droit de modifier les dotations initiales par des dotations similaires de valeur équivalente. Du seul fait de l'acceptation de son lot, chaque gagnant autorise la ville à utiliser son nom, son projet et sa photographie durant une période de 36 mois et dans toute publication de son choix, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le lot remis.

ARTICLE 7 : Les lots et les projets seront à retirer à partir du **samedi 30 mars 2019 lors de la remise des prix et jusqu'au dimanche 30 juin 2019.**

Au delà de ce délai, le gagnant ne pourra plus y prétendre.

Seuls les gagnants, ou leurs représentants légaux, pourront retirer le lot qui leur est attribué, par délibération du jury, et devront pour se faire se munir d'une pièce d'identité en cours de validité.

Exceptionnellement, la médiathèque retournera les projets et lots par voie postale aux participants résidant à plus de 80 km de Saint-Amand-les-Eaux mais ne sera pas tenu responsable en cas de retour mal effectué ou dégradations.

ARTICLE 8 : Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de données nominatives le concernant et peut s'opposer à l'utilisation ultérieure de leurs coordonnées à des fins de prospection, par écrit à la médiathèque.

ARTICLE 9 : Le simple fait de participer entraîne l'acceptation, sous toutes ses formes et sans aucune restriction du présent règlement.